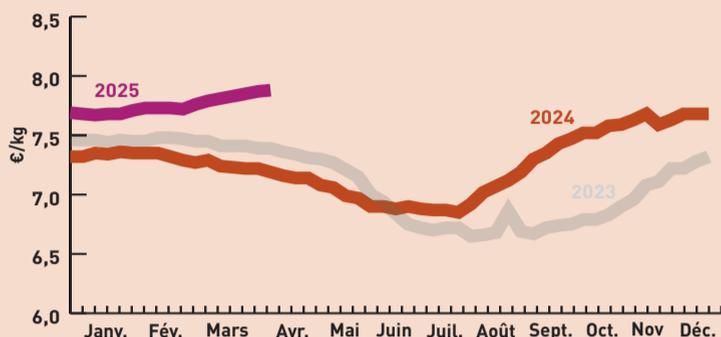


Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir)				
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	11,09 €	-	-
U	-	8,91 €	8,89 €	-
R	-	8,06 €	6,81 €	-
0	-	7,88 €	6,64 €	4,94 €

Veaux rose clair 0 - Cotations FranceAgriMer



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros)	Marchés régionaux du 28/04/25 au 29/04/25			
	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Mâles Laitiers
St Laurent-de-Chamousset (veau de 10 j à 4 sem) Supérieure/Elevage (min-max)			Race mixte (+60 kg) 365-460 €	Croisé mixte 715-795 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	440-530 €	310-380 €	230-270 €	(40-45 kg) 150-190 €
Saint Étienne (veau 50-55 kg - Mixte)	560-650 €	390-480 €	280-350 €	210-230 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	650-750 €	500-560 €	350-440 €	230-300 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais 0)	315-385 €	285-345 €	230-285 €	185-220 €

Caprins

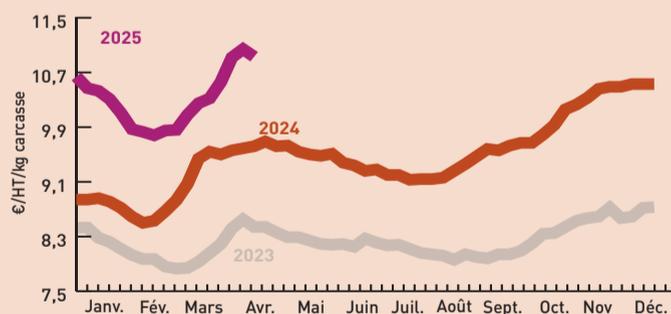
Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)	Cotations	FranceAgriMer du 21/04/25 au 27/04/25	
		Poids	Prix moyen
8 à 11 kg		3,45	Valeurs -0,35 % -10,14

Ovins

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse [5 ^e quartier inclus]) Cotations FranceAgriMer du 21/04/25 au 27/04/25				
Cat.	Poids	U	R	0
Couvert	13 - 16 kg	-	10,91 €	10,62 €
Couvert	16 - 19 kg	-	10,90 €	10,25 €
Gras	13 - 16 kg	-	-	-
Gras	16 - 19 kg	-	-	-

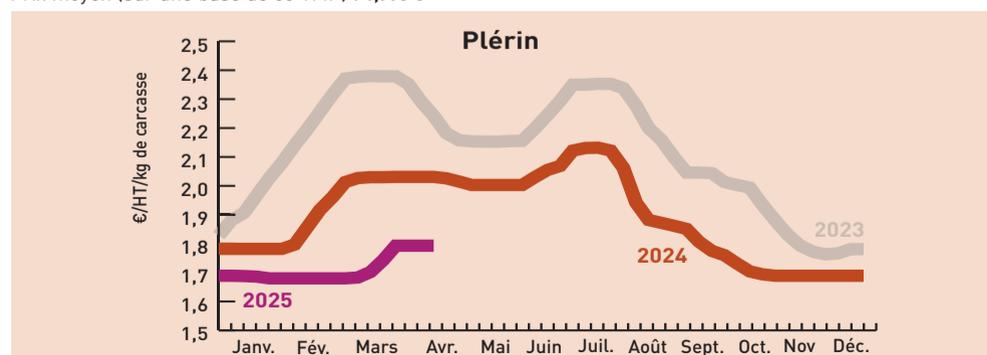
Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse [5 ^e quartier inclus]) Cotations FranceAgriMer du 21/04/25 au 27/04/25	
Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
10,93 (-0,11)	11,60 (+0,03)

Prix moyen pondéré des agneaux



Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (2 640 porcs présentés) Cotations du 28/04/2025	
Prix moyen (sur une base de 56 TMP)	1,793 €



Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 18/04/25 au 24/04/25	
Prix moyen	2,06 € (+0,04) / carcasse euros

Annonces légales

Philippe ROUILLON – Louis BOURBON
Notaires Associés
247 rue Nationale
42260 SAINT GERMAIN LAVAL

SCI J.J.R

SCI au capital de 27471,30 €
Siège social : rue Nationale
SAINT-GERMAIN-LAVAL (42260)
RCS Roanne 388490070

Modification des dirigeants

Aux termes d'un acte reçu par Maître Louis BOURBON le 23 avril 2025 enregistré au SPFE de ROANNE le 28 avril 2025 référence 4204P04 2025 N 412 a été constatée la modification suivante des statuts de la société :

Les gérants Monsieur Jean-Louis RAMBAUD et Monsieur Robert RAMBAUD présentent aux associés de la société J.J.R. la démission de leurs fonctions de gérants de ladite société, à compter du 23 avril 2025.

Les associés prennent acte de cette démission, sous réserve du quitus de sa gestion qui sera à l'ordre du jour de l'assemblée générale approuvant les comptes du présent exercice.

Ils décident, à l'unanimité, de nommer à compter du 23 avril 2025, pour une durée illimitée, comme nouveaux gérants :

1°) Monsieur Ludovic Lucien René RAMBAUD, Mécanicien Carrossier, demeurant à SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE (42260) 273 place du Coin.

Né à FEURS (42110) le 19 juin 1977.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

2°) Madame Aurélie Marie Louise RAMBAUD, A.E.S.H, demeurant à MIZERIEUX (42110) 369 chemin de la Roche.

Née à FEURS (42110) le 1er novembre 1978.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Pour avis
Le notaire

ENERGIE GARENNES

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à ROZIER-CÔTES-D'AUREC (Loire), du 28/04/2025, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « ENERGIE GARENNES ».

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 154 Route des Garennes, « Coutelard » - 42380 ROZIER-CÔTES-D'AUREC.

Objet : La production d'électricité photovoltaïque, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage agricole, industriel, commercial ; Tous travaux agricoles comprenant notamment la préparation des sols, le traitement des cultures, la récolte des fourrages et des céréales, le stockage et la conservation, les travaux ruraux, le déneigement public et privé, le conseil technique dans le domaine agricole et d'élevage, le négoce de fourrages et produits agricoles ; Achat et vente de tous pneumatiques ; Entretien courant de matériels agricoles et de tous véhicules à moteur ; Transformation et commercialisation des produits de l'exploitation ; Toutes prestations administratives ; Location de matériels agricoles avec ou sans chauffeur.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Capital : 2.000 Euros.

Durée : 99 ans.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des actions.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom ; il a le droit de voter sauf disposition contraire prévue par le code de commerce.

Direction et administration de la société : Président : M. Clément VIOLON : 1092 Route d'Auvergne, « Guéret Blanc » - 42380 ROZIER-CÔTES-D'AUREC.

La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE (Loire).



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 13 novembre 2012,

M. Alain Charles BOURETTE, retraité, dt à ST-JEAN-BONNEFONDS (42650) Château Bertrand, né à LE CHAMBON-SUR-LIGNON (43400), le 07/03/1945, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à ST ETIENNE(42000), le 24/12/2024.

A consenti un legs universel.

Suite à son décès, dépôt de testament reçu par Me Marie-Laure PAUZE, Notaire à LA TALAUDIERE, 38 rue Victor Hugo, le 28/04/2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé, référence CRPCEN : 42031, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ST-ETIENNE du procès-verbal d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Z.TP

Constitution

Avis est donné de la constitution de la société "Z.TP", SCI au capital de 1 000 € (apports en numéraires) - siège social : CLEPPE (Loire), 160 Rue Chemin Creux - objet social : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location, le prêt à usage de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement - durée : 99 ans - Gérant : Monsieur Tony ZOTIER demeurant à CLEPPE (Loire), 160 Rue Chemin Creux - R.C.S. ET DEPOT : ST ETIENNE, L'ASSOCIE FONDATEUR HABILITE

USSEL DL

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la société "USSEL DL"

S.C.I. au capital de 1 000 € (apports en numéraires)

Siège social : ST JUST ST RAMBERT (Loire) ZAC des Peyrardes - 9 Allée La Forézienne

Objet social : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement -

Durée : 99 ans

Gérant : M. David DESPINASSE demeurant à ST GALMIER (Loire), 21 Bd des Crêtes R.C.S. ET DEPOT : SAINT ETIENNE L'ASSOCIE FONDATEUR HABILITE,

SOCIETE COOPERATIVE DE LA VALLEE DE L'ANGE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (AGE)

Les associés de la Société COOPERATIVE LAITIÈRE DE LA VALLEE DE L'ANGE sont convoqués en Assemblée Générale Extra-Ordinaire le 15 Mai 2025, à 11 heures (émargement à partir de 10 h 30), à la salle Denise EPARVIER, 5 rue de la Maladière, 42410 PELUSSIN.

Cette assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Extension de la circonscription territoriale (article 2 des statuts) Modification de l'article 8 des statuts Modification de l'article 38 des statuts Pouvoirs pour accomplir les formalités

En cas de non atteinte du quorum lors de cette AGE, une nouvelle AGE se déroulera le 27 Mai 2025 à 11 heures (émargement à partir de 10h30), à la salle Denise EPARVIER, 5 rue de la Maladière, 42410 PELUSSIN. L'ordre du jour reste le même.

Le Conseil d'Administration

La totalité de la page
Foires et marchés
de cette semaine est à retrouver sur
paysansdelaloire.fr

SARL LEXMENZA
Avocats
3 Rue de la Résistance - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04.77.32.79.47 - Mail : contact@lexmensa.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'un garage à Saint-Etienne (Loire - 42100)

• Sur la Commune de SAINT-ETIENNE (42100), dans un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé « LE FOREZ », situé 102 Rue Antoine Durafour, et cadastré Section HV n°109, le lot de copropriété n°136, à savoir :
Au niveau -1 : un garage de 16.72 m² comprenant un point lumineux et une prise électrique
Et les 54/10000èmes des parties communes générales
Suivant règlement de copropriété et état descriptif de division du 15 mars 1973, publié au service de la publicité foncière de SAINT-ETIENNE (1er bureau) le 20 mars 1973, Volume 427 n°1.
Ledit état descriptif de division et règlement de copropriété ayant été modifié suivant acte du 18 avril 1988, publié au service de la publicité foncière de SAINT-ETIENNE (1er bureau) le 20 mai 1988, Volume 3564 n°7.
Le garage est vide et ne semble pas loué.
L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute éventuelle location ou occupation sans recours aucun contre le vendeur poursuivant la vente.

MISE A PRIX : 3 250 €, plus frais et charges

ADJUDICATION fixée le jeudi 19 juin 2025 à 14 heures

à l'audience des adjudications du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE (42000)
Place du Palais de justice

A la requête de :
Le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de l'immeuble LE FOREZ situé 102 Rue Antoine Durafour à SAINT ETIENNE (42100), agissant par son syndic, la SAS IMMO DE FRANCE FOREZ VELAY, au capital de 3 500 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 305 934 960, dont le siège social est sis 47 Rue de la Montat à SAINT ETIENNE (42000), où elle est représentée par son Président en exercice domicilié en cette qualité au dit siège.
• Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE ou en l'étude de la SARL LEXMENZA, Avocats à SAINT-ETIENNE.
• Les visites auront lieu le **vendredi 6 juin 2025 de 11 heures à 12 heures** par l'intermédiaire de la SELARL ACT-e-Huissiers.42, Commissaires de justice à LE CHAMBON FEUGEROLLES.
• Les enchères doivent être obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de SAINT-ETIENNE.

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Adeline MARTINON, notaire à ST-ETIENNE (42000), 5, rue Mi-Carême, CRPCEN 42005, le 23 avril 2025, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial entre: Mr Roger Charles Victor **GRAIL**, et Mme Sylvie Emilie **GUICHARD**, demeurant ensemble à LE CHAMBON-FEUGEROLLES (42500) 31 Rue du 19 Mars 1962. Nés: Mr à LE CHAMBON FEUGEROLLES (42500), le 9 septembre 1955 et Mme à ST ETIENNE (42000), le 1er novembre 1961. Mariés à la mairie de LE CHAMBON FEUGEROLLES (42500) le 29 avril 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Aux termes de cet acte Mr a apporté un bien propre à la communauté.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Lucas MARCOUX, notaire à FIRMINY (Loire) 10 rue du Pont Noir, CRPCEN 42012, le 8 avril 2025, a été effectué un aménagement de régime matrimonial entre:
Monsieur Lucien Baptiste **BERTHOLLET**, retraité, et Madame Annie Jeannine **FAURE**, sans profession, demeurant ensemble à FRAISSES (42490) 4 impasse de l'Emoureau.

Monsieur est né à FRAISSES (42490) le 26 mars 1939,

Madame est née à LE CHAMBON-FEUGEROLLES (42500) le 14 octobre 1941.

Mariés à la mairie de LE CHAMBON-FEUGEROLLES (42500) le 10 janvier 1964 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Aux termes de cet acte Monsieur BERTHOLLET a déclaré apporter à la communauté divers biens propres, savoir:

- A FRAISSES (Loire) la moitié en pleine propriété d'une parcelle de terrain et chemin d'accès cadastré section AB n°73 et 97

- A FRAISSES (Loire) un bâtiment cadastré section AB n°62

- A FRAISSES (Loire) une maison d'habitation avec terrain attendant cadastré section AB n°61

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,187 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

SCI KIMA

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 avril 2025, à CHAZELLES SUR LYON.
Dénomination : SCI KIMA.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 24 RUE DE SAINT GALMIER, 42140 Chazelles sur Lyon.
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location pour son propre compte de tous biens et droits immobiliers de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et la mise à disposition gracieuse de locaux nus au(x)gérant(s).
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 100 euros
Montant des apports en numéraire : 100 euros.

Cession de parts et agrément : Le projet de cession est notifié avec demande d'agrément par le cédant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire, à la société et à chacun des autres associés avec indication du délai dans lequel la cession projetée doit être régularisée, lequel délai ne peut être inférieur à trois mois à compter de la dernière en date des notifications ci-dessus.

L'assemblée des associés se réunit dans le délai d'un mois à compter de la notification du projet à la société, à l'initiative de la gérance.

En cas d'inaction de la gérance pendant le délai fixé à l'alinéa précédent, le plus diligent des associés peut convoquer lui-même ou faire convoquer par mandataire de justice l'assemblée des associés, sans avoir à effectuer de mise en demeure préalable à la gérance.

La décision d'agrément ou de refus d'agrément est prise conformément à l'article huitième -assemblée générale extraordinaire des statuts

En cas d'agrément, la cession doit être régularisée dans le délai prévu.

En cas de refus d'agrément, chacun des coassociés du cédant dispose d'une faculté de rachat à proportion du nombre de parts qu'il détenait au jour de la notification du projet de cession à la société.

Avec la décision de refus d'agrément, la gérance notifie au cédant la ou les offres de rachat retenues avec indication du nom du ou des acquéreurs proposés ainsi que le prix offert par chacun d'eux.

En cas d'offres de prix non concordantes, une contestation est réputée exister sur le prix offert. Dans ce cas, comme encore si le cédant n'accepte pas le prix offert, celui-ci est fixé par un expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par une ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance statuant en la forme des référés et sans recours possible.

Jusqu'à l'acceptation, expresse ou tacite, du prix par les parties, celles-ci peuvent renoncer au rachat.

Si aucune offre de rachat portant sur toutes les parts dont la cession est projetée, n'est faite au cédant dans un délai de deux mois, à compter de la dernière des notifications, l'agrément du projet initial de cession est réputé acquis, à moins que les autres associés, à l'unanimité, n'aient décidé, dans le même délai, la dissolution de la société, décision que le cédant peut rendre caduque s'il notifie à la société par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sa renonciation au projet initial de cession dans le délai d'un mois à compter de l'intervention de la décision de dissolution.

Le prix de rachat est payable comptant lors de la régularisation du rachat.

L'agrément peut également résulter de l'intervention de tous les associés à l'acte de cession à l'effet de donner, à l'unanimité, leur accord.

Gérant : Madame VANESSA CALVY née ROCHE, demeurant 24 RUE DE SAINT GALMIER, 42140 Chazelles sur Lyon

Gérant : Monsieur OLIVIER CALVY, demeurant 24 RUE DE SAINT GALMIER, 42140 Chazelles sur Lyon

La société sera immatriculée au RCS de Saint Etienne.

Pour avis.

C'ESTL'IMMO

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SASU " C'ESTL'IMMO ", au capital de 10 000 €, divisé en 10 000 actions. Apport en numéraire : 10 000 €

Siège social : SAINT ETIENNE LE MO-LARD (Loire), 748 Route du Pont de Fonte
Objet social : L'acquisition, la propriété, la location, la sous-location, le prêt à usage, de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S..

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : La société « Holding Familiale CELLE », sise à SAINT ETIENNE LE MO-LARD (Loire), 748 Route du Pont de Fonte.

Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.

POUR AVIS

SOCIETE COOPERATIVE DE LA VALLEE DE L'ANGE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO)

Les associés de la Société COOPERATIVE LAITIÈRE DE LA VALLEE DE L'ANGE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 15 Mai 2025, à 10 heures (émargement à partir de 9 h 30), à la salle Denise EPARVIER, 5 rue de la Maladière, 42410 PELUSSIN.

Cette assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport du Conseil d'Administration et rapport du Commissaires aux Comptes
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Quitus aux administrateurs
Approbation des conventions réglementées
Constat de la variation du capital social
Affectation du résultat
Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
Fixation de l'indemnité du Conseil d'Administration
Fixation du budget de formation des administrateurs
Pouvoirs pour accomplir les formalités
Questions diverses

Les associés ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette Assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative, des documents prévus par l'article 35§5 des statuts.

En cas de non atteinte du quorum lors de cette AGO, une nouvelle AGO se déroulera le 27 Mai 2025 à 10 heures (émargement à partir de 9 h 30), à la salle Denise EPARVIER, 5 rue de la Maladière, 42410 PELUSSIN. L'ordre du jour reste le même. L'ensemble des documents mis à disposition pour prise de connaissance resteront disponible jusqu'à la réalisation de l'AGO.

Le Conseil d'Administration

LES BOUTIQUES DES HALLES

Constitution

Avis est donné de la constitution de la SAS "LES BOUTIQUES DES HALLES", au capital de 10 000 €, divisé en 10 000 actions - apport en numéraire.

Siège social : LA FOUILLOUSE (Loire), ZAC de la Gouyonnière.

Objet social : Toute activité de vente au détail de produits laitiers et notamment de fromages, beurre, œufs ; Toute activité de vente au détail de fruits et légumes ; Toute activité de vente au détail de produits alimentaires et notamment la vente au détail de produits de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie sans fabrication sur place ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S..

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : La société « CAPITAL INVESTISSEMENT PN », sise à LA FOUILLOUSE (Loire), ZAC de la Gouyonnière.

Dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE.

POUR AVIS



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 25 0104 01 : superficie totale : 1 ha 44 a 56 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-REGIS-DU-COIN (1 ha 44 a 56 ca) - 'LE BRUAND' : B-656-657-658-659-660(A)-660(Z)-847. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 25 0103 01 : superficie totale : 1 ha 98 a 14 ca dont 1 ha 36 a 68 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SEVELINGES (1 ha 98 a 14 ca) - '0701 MTE DU BOIS DE JOUX' : B-93-94(A)-94(Z)-96-1141-1149 - 'LE GRAND CHEMIN' : B-949-951-952-955-1840. Zonage : N. Occupation : Libre

AS 42 25 0107 01 : superficie totale : 1 ha 05 a 07 ca dont 5 a 87 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY (1 ha 05 a 07 ca) - '5421 RTE DE REGNY' : B-92 - 'GRANGE NEUVE' : B-548 - 'REFOUVIVY' : B-91-93-94-95-96. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 25 0108 01 : superficie totale : 91 a 72 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : REGNY (91 a 72 ca) - '0487 CHE DU PRESSOIR' : AD-90 - 'TROULELOUP' : AD-91-92-93. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 25 0091 01 : superficie totale : 1 ha 16 a 21 ca dont 4 a 27 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : POUILLY-SOUS-CHARLIEU (1 ha 16 a 21 ca) - 'BOIS DE RAJASSE' : B-164 - 'BOIS JUILLET' : B-75 - 'LES LEVEES' : D-260-261. Zonage : N, A. Occupation : Occupée pour partie

AS 42 25 0087 01 : superficie totale : 6 ha 00 a 31 ca dont 7 a 35 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ (6 ha 00 a 31 ca) - 'FONTANEUX' : C-102-105-106 - 'LA CHAMPINIÈRE' : C-482-486-487-489-490-492-493-531-532-555-556-587-588-589-590(J)-590(K)-591 - 'PIN DU SAGE' : D-541-542. Zonage : A, N. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 17/05/2025 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5, rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr



ANNONCES LÉGALES

Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30

ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr